



Victor CISSE
Secrétaire Général
Fédération Sénégalaise de Football (FSF)

Le Caire, 20 juin 2019

OBJET : DECISION DU COMITE EXECUTIF SUR LE CAS DE L'EQUIPE GUINEENE – TOURNOI FINAL DE LA CAN U17 TANZANIE 2019

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Comité Exécutif, lors de sa réunion tenue au Caire le 19 juin 2019 a examiné le dossier relatif à la l'éligibilité des deux joueurs Aboubacar Conte et Ahmed Tidiane Keita de l'équipe Guinéenne qui ont participé au tournoi final de la Coupe d' Afrique des Nations U-17 Tanzanie 2019 et a confirmé la décision prise par le Jury Disciplinaire de la CAF de disqualifier l'équipe Guinéenne.

Nous vous informons en conséquence que le Comité Exécutif a approuvé de réintégrer le Sénégal, l'équipe classée 3^{ème} du Groupe B après la Guinée en tant que 4^{ème} représentant de la CAF à la Coupe du Monde de la FIFA U17 qui se jouera au Brésil en 2019.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**CONFEDERATION AFRICAINE
DE FOOTBALL**

Anthony Baffoe
Secrétaire Général Adjoint
Football et Développement

C.C : FIFA

Comp-ye/sa